

PROJET REFERENTIEL EXPERT MARITIME ET FLUVIAL

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)
 « Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 1 : RECUEILLIR LA DEMANDE DU CLIENT			
<p>A1T1 – Présentation des missions et de la déontologie de l'expert</p> <p>L'expert Maritime et Fluvial est un acteur du monde maritime et fluvial qui intervient avec ses connaissances techniques et la déontologie dans différents secteurs. Il peut être selon les missions :</p> <p>Expert Judiciaire Expert de Partie Expert Privé Expert d'Assurance Expert d'Assuré</p> <p>A1T2 – Analyse de la demande client</p> <p>Le monde maritime et fluvial est en constante évolution nécessitant de l'expert une adaptation et actualisation permanentes de son approche.</p>	<p>C1 : Présenter l'expert maritime et fluvial en s'appuyant sur ses missions et son code déontologique à un futur client et/ou un prescripteur pour clarifier la prestation (notamment la dimension de confidentialité).</p>	<p style="text-align: center;">Jeux de rôle</p> <p>Dans le cadre d'une mise en situation tirée au sort, le candidat mène un entretien avec l'un des membres du jury qui joue le rôle du client. L'autre juré observe et évalue la mise en situation</p>	<p>Critère 1 : <i>Le jury apprécie la pertinence de la présentation dans le temps imparti ; les éléments suivants sont repris :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le cadre de la mission - La méthodologie - La déontologie du métier - Son profil et son champ d'expertise. - Les modalités de la prestation
	<p>C2 : Analyser les contextes professionnels des différentes parties prenantes durant un entretien afin d'en évaluer les enjeux et les spécificités.</p>		<p>Critère 2 : <i>Le jury évalue la pertinence des enjeux et leurs liens avec le contexte.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le contexte du client (son environnement - professionnel, sa situation, le ou les problèmes rencontrés ou les échéances auxquelles il doit faire face, etc.) est décrit - Le descriptif et l'illustration du candidat retracent clairement les enjeux et la spécificité du contexte de la mission - L'analyse du candidat est argumentée et explicite - Les informations recueillies sont en lien avec la mission
	<p>C3 : Conduire un entretien structuré, en respectant l'ensemble des étapes, permettant de recueillir des informations sur le contexte de la mission, afin de proposer un service adapté au client/prospect/prescripteur</p>		<p>Critère 3 : <i>Le jury apprécie que le candidat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueille des informations sur le contexte en utilisant une grille d'analyse de la demande. - Chaque item de la grille est abordé - L'entretien est fluide et pertinent

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 2 : REALISER UN AUDIT SUR UNE CONSTRUCTION NAVALE			
<p>A2T1 – Analyse de la faisabilité</p> <p>L'expert maritime et fluvial doit faire une analyse de faisabilité pour évaluer les risques, les coûts et la viabilité technique d'un projet. Cette analyse permet de garantir que le projet est réalisable dans les conditions prévues. Elle est essentielle pour une prise de décision éclairée</p>	<p>C4 : Analyser les cahiers des charges, en prenant en compte les spécifications et attentes du client et l'environnement techniques, pour apporter les conseils</p>	<p>1.Dossier pratique professionnelle : Elaborer un rapport de conception (en amont de la session de validation) sur un sujet portant sur la structure, la propulsion, la gouverne et/ou la sécurité ; le candidat apportera les informations nécessaires (photos, plans ou schémas, attestations, agréments, rapports d'essais, etc.)</p> <p>2.Oral Soutenance du rapport technique devant le jury</p>	<p>Critère 4 : <i>Le jury apprécie que le candidat a :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cité les éléments incontournables du cahier des charges dans une matrice - Identifié les spécifications - Repris les attentes du client
	<p>C5 : Réaliser l'analyse de faisabilité de la construction, des transformations et de la maintenance à partir des contraintes techniques, des textes réglementaires nationaux et internationaux, afin de confirmer et d'organiser le projet</p>		<p>Critère 5 : <i>Le jury apprécie la complétude des grilles d'évaluation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les textes réglementaires cités sont en adéquation avec l'objet de l'étude - Les contraintes techniques sont prises en compte - Un rétro planning de la mission est établi jalonnant toutes les phases d'étude et de réalisation - Les mesures adaptées afin de procéder en toute sécurité et efficacité à la réalisation sont préconisées
	<p>A2T3 – Rédaction du dossier de conception</p> <p>L'expert maritime et fluvial doit également rédiger un dossier de conception. Ce dossier détaille les aspects techniques, les plans, et les spécifications du projet, assurant que toutes les exigences sont prises en compte et que le projet peut être mis en œuvre de manière sécurisée et efficace.</p>		<p>C6 : Rédiger les notes réglementaires de calculs, en se référant à la législation, la réglementation, les normes et protocoles adaptés au contexte, afin de définir les travaux à réaliser par les différents intervenants techniques</p>
	<p>C7 : Rédiger le dossier de conception, afin de garantir au client le bon fonctionnement et la conformité, en s'appuyant sur l'analyse réalisée.</p>		<p>Critère 7 : <i>Le jury apprécie la rédaction des conclusions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dossier de conception reprend l'objet du projet, les notes de faisabilité, et les notes de réalisation - Le dossier est en adéquation avec l'analyse

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 3 : REALISER UNE EXPERTISE MARITIME (OPTIONNEL)			
<p>a3t1 – expertise une expertise maritime est une évaluation technique réalisée par un expert spécialisé dans le domaine maritime. elle vise à examiner l'état, la valeur, la conformité ou les dommages potentiels d'un navire, d'une cargaison, ou d'une infrastructure maritime. cette expertise est souvent utilisée pour des transactions, des assurances, des litiges, ou pour s'assurer de la sécurité et de la conformité réglementaire.</p> <p>a3t2 – rédaction de rapport un rapport d'expert maritime est un document officiel rédigé par un expert maritime après une inspection ou une évaluation. ce rapport présente les observations, analyses, et conclusions de l'expert concernant un navire, une cargaison, ou une installation maritime. il peut inclure des détails sur l'état du navire, les dommages constatés, la conformité aux réglementations, ainsi que des recommandations pour des actions correctives ou des réparations. ce rapport est souvent utilisé dans des contextes juridiques, d'assurance, ou pour la prise de décisions commerciales.</p> <p>(*) En matière maritime on parle de navire et en matière fluviale de bateau.</p>	<p>C8 : Exécuter l'expertise d'un navire, en étudiant les documents fournis par le client ou prescripteur ou en réalisant des essais, afin d'attester la conformité du navire et de celle de ses organes par rapport à la réglementation et la sécurité pour les propriétaires, exploitants, assureurs, les organismes de tutelle, Etat</p> <p>C9 : Exécuter une analyse des circonstances d'un accident, d'une avarie, de l'impact de cet accident ou avarie sur les organes du navire, de son équipage, de ses passagers, de sa cargaison, pour définir les causes et les mesures conservatoires adaptées, pour la sauvegarde des personnes, des biens pour les propriétaires, les exploitants, les assureurs et les organismes de tutelles, l'Etat, la Justice, à partir de l'étude des documents et des constatations réalisées sur site, à partir des documents, des constatations.</p>	<p>1.Dossier de pratique professionnelle : Le dossier (rédigé en amont de la session de validation) reprend deux chapitres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un rapport technique réglementaire portant sur l'expertise maritime d'un navire de mer - Un deuxième rapport suivant la mission d'une situation d'avarie ou litige 	<p>Critère 8 : <i>Le jury apprécie la méthodologie de réalisation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les mesures adaptées afin de procéder en toute sécurité et efficacité aux contrôles, aux évaluations, et aux constatations sont prises - Les réglementations et normes applicables aux navires de mer, à l'expert et à l'expertise sont prises en compte - Les moyens nécessaires à l'exécution de l'expertise sont organisés avec le mandant - Le type d'exploitation du navire et les contraintes correspondantes sont identifiées (technique, humain, sécurité) - Les dangers manifestes éventuels sont identifiés
		<p>2.Oral Soutenance du rapport technique devant le jury</p>	<p>Critère 9 : <i>Le jury apprécie l'étude des circonstances :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents intervenants sont identifiés et associés aux opérations de l'expertise - L'expertise est réalisée en concertation avec les autorités de police et de sécurité (le cas échéant) - La première intervention est définie et les mesures adaptées afin de procéder en toute sécurité et efficacité aux contrôles, évaluations, et aux constatations sont prises - La chronologie des événements est réalisée à partir des pièces, des constatations et des témoignages

			<ul style="list-style-type: none"> - La sauvegarde des biens et des personnes est prise en compte - La totalité des documents et les différents constatations sont exploitées - Les ressources d'un large champ de sciences fondamentales sont mobilisées
	<p>C10 : Rédiger le rapport, en intégrant les éléments, les conseils, préconisations et conclusions et en s'appuyant de tous moyens (photos, films, échantillons, descriptions précises, résultats d'analyse, sondage...) et en respectant les normes, les réglementations inhérentes au secteur maritime et la déontologie de l'expert, afin d'informer uniformément les différents destinataires du rapport, dictés par le type d'expertise et le mandant de l'expert</p>		<p>Critère 10 : <i>Le jury apprécie la rédaction des conclusions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les arguments et conseils sont étayés - Les moyens nécessaires à la compréhension sont mis en œuvre - Le rapport reprend de façon exhaustive les réglementations et normes concernées - Le rapport définit la conformité, non-conformité ou demande de dérogation et les dangers manifestes éventuels liés - Les différents destinataires sont nommés - Le rapport est rédigé selon les règles professionnelles du métier

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 4 : REALISER UNE EXPERTISE FLUVIALE (OPTIONNEL)			
<p>A3T1 – Expertise Une expertise fluviale est une évaluation technique réalisée par un expert spécialisé dans le domaine du transport fluvial. Elle vise à examiner l'état, la valeur, la conformité ou les dommages potentiels d'un bateau, d'une cargaison, ou d'une infrastructure. Cette expertise est souvent utilisée pour des transactions, des assurances, des litiges, ou pour s'assurer de la sécurité et de la conformité réglementaire.</p> <p>A3T2 – Rédaction de rapport Un rapport d'expert fluviale est un document officiel rédigé par un expert fluvial après une inspection ou une évaluation. Ce rapport présente les observations, analyses, et conclusions de l'expert concernant un bateau, une cargaison, ou une installation fluviale. Il peut inclure des détails sur l'état du bateau, les dommages constatés, la conformité aux réglementations, ainsi que des recommandations pour des actions correctives ou des réparations. Ce rapport est souvent utilisé dans des contextes juridiques, d'assurance, ou pour la prise de décisions commerciales.</p>	<p>C11 : Exécuter l'expertise d'un bateau, en étudiant les documents fournis par le client ou prescripteur ou en réalisant des essais, afin d'attester la conformité du bateau et de celle de ses organes par rapport à la réglementation du secteur fluvial et la sécurité pour les propriétaires, exploitants, assureurs, les organismes de tutelle, Etat</p> <p>C12 : Exécuter une analyse des circonstances d'un accident, d'une avarie, de l'impact de cet accident ou avarie sur les organes du bateau, de son équipage, de ses passagers, de sa cargaison, pour définir les causes et les mesures conservatoires adaptées, pour la sauvegarde des personnes, des biens pour les propriétaires, les exploitants, les assureurs et les organismes de tutelles, l'Etat, la Justice, à partir de l'étude des documents et des constatations réalisées sur site, à partir des documents, des constatations</p> <p>C13 : Rédiger le rapport, en intégrant les éléments, les conseils, préconisations et conclusions et en s'appuyant de tous moyens (photos, films, échantillons, descriptions précises, résultats d'analyse, sondage...) et en respectant les normes, les réglementations du secteur fluvial et la déontologie de l'expert, afin d'informer uniformément les différents destinataires du rapport, dictés par le type d'expertise et le mandant de l'expert</p>	<p>1. Dossier de pratique professionnelle : Le dossier (rédigé en amont de la session de validation) reprend deux chapitres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un rapport technique réglementaire portant sur l'expertise fluviale d'un bateau - Un deuxième rapport suivant la mission d'une situation d'avarie ou litige <p>2. Oral Soutenance du rapport technique devant le jury</p>	<p>Critère 11 : <i>Le jury apprécie la méthodologie de réalisation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les mesures adaptées afin de procéder en toute sécurité et efficacité aux contrôles, aux évaluations, et aux constatations sont prises - Les réglementations et normes applicables au secteur fluvial, à l'expert et à l'expertise sont prises en compte - Les moyens nécessaires à l'exécution de l'expertise sont organisés avec le mandant - Le type d'exploitation du bateau et les contraintes correspondantes sont identifiées (technique, humain, sécurité) - Les dangers manifestes éventuels sont identifiés <p>Critère 12 : <i>Le jury apprécie l'étude des circonstances :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents intervenants sont identifiés et associés aux opérations de l'expertise - L'expertise est réalisée en concertation avec les autorités de police et de sécurité (le cas échéant) - La première intervention est définie et les mesures adaptées afin de procéder en toute sécurité et efficacité aux contrôles, évaluations, et aux constatations sont prises - La chronologie des événements est réalisée à partir des pièces, des constatations et des témoignages

			<ul style="list-style-type: none">- La sauvegarde des biens et des personnes est prise en compte- La totalité des documents et les différents constatations sont exploités <p>Les ressources d'un large champ de sciences fondamentales sont mobilisées</p> <p>Critère 13 : <i>Le jury apprécie la rédaction des conclusions :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Les arguments et conseils sont étayés- Les moyens nécessaires à la compréhension sont mis en œuvre- Le rapport reprend de façon exhaustive les réglementations et normes concernées dans le secteur fluvial- Le rapport définit la conformité, non-conformité ou demande de dérogation et les dangers manifestes éventuels liés- Les différents destinataires sont nommés <p>Le rapport est rédigé selon les règles professionnelles du métier</p>
--	--	--	---

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 5 : CREER SON ACTIVITE INDEPENDANTE DE SERVICE D'EXPERT MARITIME ET/OU FLUVIAL			
<p>A4T1 : Création de l'activité</p> <p>A4T2 : Développement de l'activité d'expert</p> <p>A4T3. Développement professionnel continu de l'expert</p> <p>Un expert doit savoir créer et développer son activité pour assurer sa viabilité sur le marché. Il doit aussi maintenir et actualiser ses connaissances pour rester compétent et répondre aux exigences évolutives de son domaine. Cela garantit sa crédibilité et sa reconnaissance à long terme.</p>	<p>C14 : Préparer la création de son activité en réalisant une étude de marché afin de sécuriser le développement et la pérennisation de son activité.</p>	<p>1. Dossier projet : Rédaction d'un dossier de projet d'installation de création de l'activité indépendante, en amont de la session de validation de la certification.</p> <p>2.Oral Soutenance orale de présentation devant le jury</p>	<p>Critère 14 : <i>Le jury apprécie la cohérence de l'étude de marché</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le marché visé est bien identifié - la clientèle cible est présentée - La concurrence est analysée - Le CA potentiel est réaliste
	<p>C15 : Réaliser un business plan en s'appuyant sur des notions comptables, financières et réglementaires du métier, afin de cibler le statut juridique adapté</p>		<p>Critère 15 : <i>Le jury apprécie la cohérence du business plan</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le business plan présente le suivi des coûts et des résultats prévisionnels détaillés de l'activité - Les charges sont évaluées de manière exhaustive - Le choix de la forme juridique est adapté au - volume d'activité envisagé - Les assurances professionnelles obligatoires sont prévues
	<p>C16 : Élaborer un plan d'action commercial et marketing adapté à son activité d'expert maritime et fluvial, en développant ses capacités commerciales, afin de se rendre visible auprès de futurs clients.</p>		<p>Critère 16 : <i>Le jury apprécie la cohérence du plan d'action :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'offre de services est ciblée, - L'offre commerciale est claire, - La stratégie de communication (réseaux sociaux, web/communication interne) est détaillée. - <i>Le jury apprécie la maîtrise de rédaction des documents commerciaux :</i> - Un modèle type de devis et de facture comportant les mentions légales et obligatoires sont présentés. - Les conditions générales de vente sont annexées au dossier - Le modèle type de devis permet au client de faire un choix éclairé
	<p>C17 : Intégrer dans sa pratique une démarche de développement professionnel continu, de supervision et de veille réglementaire, afin de répondre aux besoins en compétence du</p>		<p>Critère 17 : <i>Le jury vérifie le contenu des pièces jointes au dossier et/ou analyse la qualité de l'argumentaire du candidat</i></p>

	<p>marché, aux attentes des clients et aux évolutions réglementaires.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Une preuve de supervision est apportée (ex : adhésion à un syndicat professionnel ou association professionnelle) - Un dispositif d'apprentissage est défini - Une preuve de démarche de formation continue (3 formation minimum par an), groupes de pairs, colloques est apportée, - Un engagement écrit clair et sans ambiguïté de respecter le code de déontologie de la profession est apporté - Les éléments d'activités à répertorier chaque année, afin d'envisager le recyclage de la certification, validé par le CFEMF sont identifiés et la programmation est anticipée
--	---	--	--